

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de LINEXERT

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNALEnsemble de la commune au
1/5000 èmeArrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiatived25@orange.fr

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAI : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périphéries de protection de captage
UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périphéries de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périphéries de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périphéries de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périphéries d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

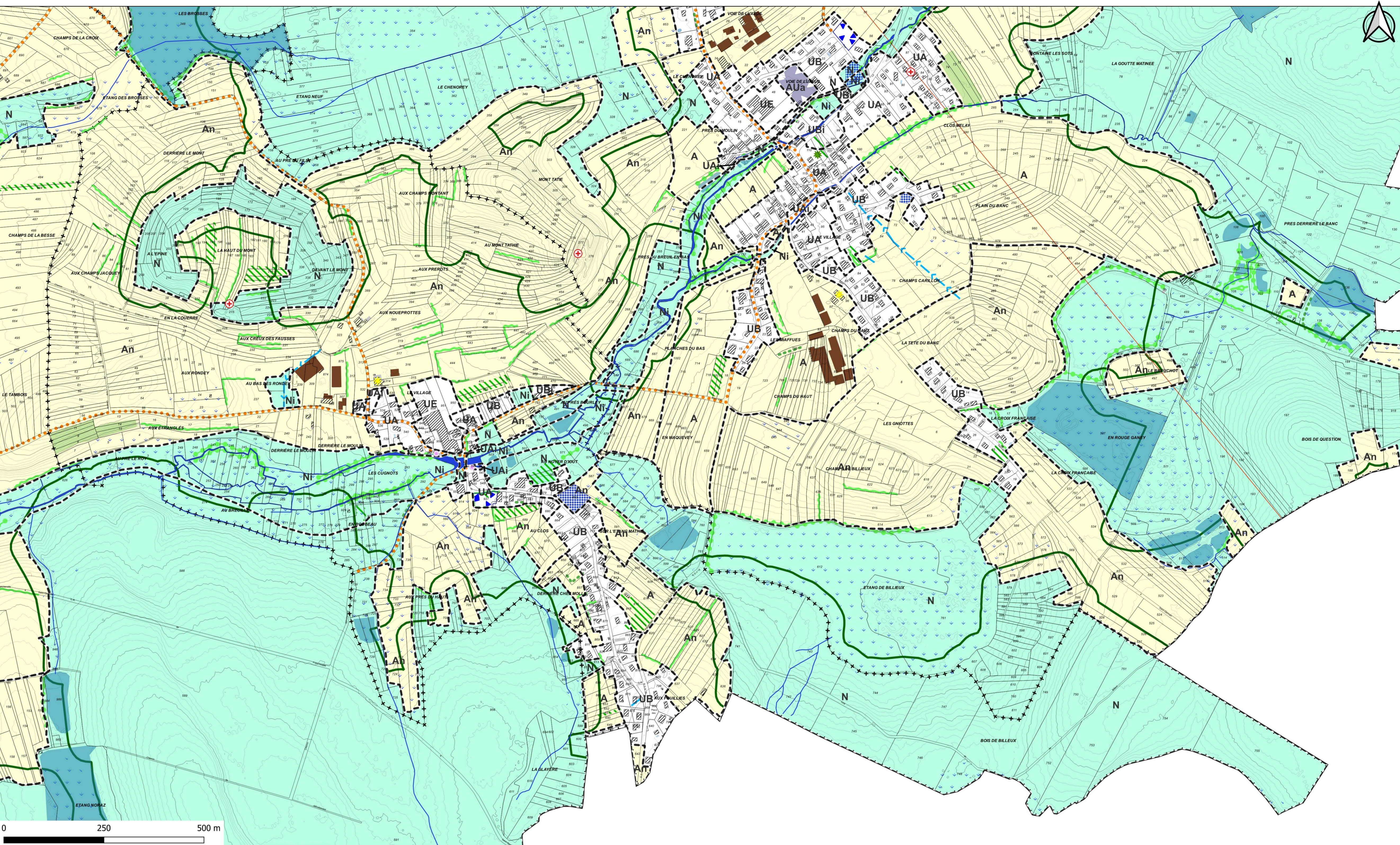
Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt1, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone Nt soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI



Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles

R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques
▼ Mines (Source : BRGM)
⊕ Carrière (Source : BRGM)
■ Indice karstique (Dolines)
◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
--- Falaises

Aléa très fort
Aléa fort et moyen

- Affaissement / effondrement
- Glissement de terrain
- Chute de blocs
- Affaissement / effondrement
- Glissement de terrain
- Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

Zone A - contrainte très forte

Zone B - contrainte forte

Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

— Axe Ligne Haute Tension
— Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

➡ Ruisseau (source : DDT + Commune)
— Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitutifs (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

Prescriptions réglementaires

★ Changement de destination autorisé au titre

de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
— Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

■ Espace vert à créer

□ OAP densification

□ OAP sectorielle

□ Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

● Liaison douce – cheminement de randonnées

à préserver

■ Espace vert à créer

□ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

■ Cours d'eau

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151.23

★ Arbre remarquable
■ Haie
— Alignement d'arbre
■ Ruisseau
■ Vergers, pré-vergers, îlots verts
■ Boisement protégé
■ Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)
■ Zones humides à compenser
■ Zones humides de compensation
■ Milieux humides (Source : DREAL)

L.151.19

● Elément ponctuel du bâti ou du paysage
■ Elément linéaire du bâti ou du paysage